

HORAIRES DE TIR

Association : 0745287 **LA BERRICHONNE**

Lieu: C.J.F

- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité. Pensez à les vérifier avant la compétition.

271	HP P3 - Pistolet sport 25 m combiné	Série	Jour / Heure de tir	Poste
02803532	JANTY Laurent	S2 21	Pistolet 25m Handisport samedi 9 mai 2015 à 14:00	
-- Fin --				